

COURS ARTISTIQUE DE SOUTIEN AUX OPTIONS

Poste n°19.4.2.28 : Assistant « Arts numériques : Atelier » (1/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

L'assistant intègre l'équipe pédagogique du cours artistique de soutien aux options (CASO) de 1er cycle « Arts numériques » dont il partage les objectifs, les méthodes et les modes de fonctionnement. Son projet s'inscrit donc, dans un esprit de collaboration et de complémentarité, dans le cadre du projet pédagogique et artistique de l'école et du cours.

L'assistant est chargé, dans le domaine de la modélisation 3D, du suivi des étudiants de deuxième année du premier cycle (suite du programme, B2) inscrits dans les différents cursus organisés par l'école, plus précisément Espace urbain, Architecture d'intérieur, Scénographie et Cinéma d'animation. Son expérience professionnelle lui permet de les guider de manière critique et constructive dans des projets artistiques très divers.

Jeune professionnel l'assistant possède une bonne expérience dans le domaine de la modélisation 3D et l'animation. Il fait preuve d'une grande ouverture artistique, de souplesse, d'organisation et de facultés d'adaptation.

Il possède une connaissance avérée de logiciels de modélisation 3D et plus particulièrement Cinéma 4D. Il est capable de transmettre ses connaissances. Une expérience pédagogique réussie dans l'enseignement supérieur artistique est un plus.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour examiner le dossier des différents candidats. Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre ou son représentant.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'assistant désigné à une charge de 1/10 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heures total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

COURS ARTISTIQUE DE SOUTIEN AUX OPTIONS

Poste n°19.4.2.29 : Assistant « Arts numériques : Atelier » (1/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

L'assistant intègre l'équipe pédagogique du cours artistique de soutien à l'option (CASO) de 1er cycle « Arts numériques » dont il partage les objectifs, les méthodes et les modes de fonctionnement. Son projet s'inscrit donc, dans un esprit de collaboration et de complémentarité, dans le cadre du projet pédagogique et artistique de l'école et du cours.

L'assistant est chargé du suivi des étudiants de deuxième année du premier cycle (suite du programme, B2) inscrits dans les différents cursus organisés par l'école et présentant, potentiellement, des profils et des niveaux de connaissances numériques différents. Son expérience professionnelle lui permet de guider de manière critique et constructive les étudiants dans l'acquisition d'une autonomie émancipatrice à l'usage des outils numériques de création de site web.

Professionnel actif depuis plusieurs années dans le domaine de la création et de la gestion de site web, l'assistant possède une bonne expérience dans le domaine. Il fait preuve d'une grande ouverture artistique, de souplesse et de facultés d'adaptation.

Il maîtrise la création de site web autant au niveau de ses langage (html, CSS, etc.) que des systèmes de gestion de contenu (Wordpress, etc).

Il est capable de transmettre ses connaissances. Il travaille en collaboration avec les autres professeurs et assistants du cours artistique pour suivre les étudiants dans le cours enseigné. Une expérience pédagogique réussie dans l'enseignement supérieur artistique est un plus.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour examiner le dossier des différents candidats. Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre ou son représentant. Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'assistant désigné à une charge de 1/10 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heures total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

COURS ARTISTIQUE DE SOUTIEN AUX OPTIONS

Poste n°19.4.2.30 : Assistant « Arts numériques : Atelier » (1/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

L'assistant intègre l'équipe pédagogique du cours artistique de soutien à l'option (CASO) de 1er cycle « Arts numériques » dont il partage les objectifs, les méthodes et les modes de fonctionnement. Son projet s'inscrit donc, dans un esprit de collaboration et de complémentarité, dans le cadre du projet pédagogique de l'école et du cours.

L'assistant fait preuve d'une grande ouverture artistique, de souplesse et de facultés d'adaptation. Il possède une connaissance avérée des logiciels, propriétaires et libres, liés aux pratiques numériques et plus particulièrement au graphisme (Photoshop, Illustrator, Indesign, et leurs alternatives libres) ainsi qu'au design génératif (Processing). Il maîtrise la création de site web autant au niveau de ses langages (HTML, CSS, etc.) que des systèmes de gestion de contenu (Wordpress etc). Il est capable de transmettre ses connaissances. Une expérience pédagogique réussie dans l'enseignement supérieur artistique est un plus.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour examiner le dossier des différents candidats. Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre ou son représentant. Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'assistant désigné à une charge de 1/10 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heures total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

ATELIER DE COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE

Poste n° 19.4.2.31 : Assistant « Communication visuelle et graphique : atelier » 3/10

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

L'assistant.e intègre l'équipe pédagogique dont il.elle partage le projet pédagogique et artistique, les objectifs, et la méthode.

Il.elle assiste les professeurs dans le suivi des projets d'atelier, est un interlocuteur.rice privilégié.e auprès des étudiants et fait le lien entre ceux-ci et l'équipe pédagogique.

Ses compétences professionnelles dans le domaine du design d'interface (web design, UI & UX design) sont avérées. Il.elle maîtrise les usages et les contraintes liées au web et différents support, et possède de bonnes notions de code html, css et javascript.

Il.elle fait preuve d'un réel intérêt pour la pédagogie et a déjà eu l'occasion de mettre en pratique ses aptitudes pédagogiques.

Il.elle est généreux.se, recherche le travail en équipe, est ouvert.e au dialogue; il.elle porte un regard critique et constructif sur le travail des étudiants, aime l'expérimentation et le partage des savoirs.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour examiner le dossier des différents candidats. Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre ou son représentant.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'assistant désigné à une charge de 3/10 consacre 6h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heures total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

ATELIER DE DESIGN INDUSTRIEL

Poste n° 19.4.2.40 : Assistant « Design Industriel : atelier » 2/10

PROFIL RECHERCHE ET MISSION

L'assistant s'intègre à l'équipe pédagogique en place, dont il en partage les objectifs et la méthode d'enseignement. Le projet de l'assistant s'inscrit dans le cadre du projet pédagogique et artistique de l'atelier et celui de l'école.

En concertation avec l'équipe pédagogique, il accompagne les étudiants dans leurs projets. Son suivi concerne à la fois la question du sens et de la cohérence interne du projet (objectifs et moyens mis en œuvre), ainsi que son développement technique et sa pertinence. Il prend une part active dans l'accompagnement des étudiants pour les questions d'exposition et de communication des projets.

En outre, il prend en charge une série de tâches organisationnelles telles que : encadrement des étudiants lors des jurys de fin d'année, organisation des évaluations, planification des remises, organisation des déplacements, rangement et gestion du matériel, etc.

Praticien actif depuis au moins 3 ans dans le domaine du Design Industriel, l'assistant est engagé sur la scène de la création et de la production industrielles. Ses compétences dans le domaine du Design Industriel sont avérées, reconnues par ses pairs et complémentaires aux autres compétences déjà à l'œuvre dans l'atelier.

Il a une vision nourrie du Design Industriel, tant au niveau de l'histoire et de l'actualité, que de la réflexion critique et de la pratique. Il a une connaissance des outils techniques et des processus de production industrielle ainsi que des principaux logiciels informatiques en 2D et 3D, comme Solidworks, notamment.

Il a, dans son expérience professionnelle, pu développer des aptitudes de gestion et d'organisation.

Il a, en outre, une conception pluridisciplinaire du Design Industriel qui lui permet de participer activement aux collaborations avec d'autres ateliers de l'école et/ou avec des collaborateurs externes.

Son champ d'action est à la fois ouvert et déterminé par l'exigence de la « plus-value » qu'implique le métier de Designer Industriel en termes d'approches artistiques, de création, d'innovation, de production, de durabilité, d'usage, d'éthique, de posture emphatique, de sens et d'aptitude à la rationalisation industrielle.

Il aborde les défis des problématiques d'éco-conception et de circuits courts et prouve son implication professionnelle profonde dans ces thématiques.

Enfin, il questionne l'étudiant sur les défis de l'évolution du métier de Designer Industriel comme l'ouverture sectorielle de l'OpenSource, et il peut associer tous les métiers qui gravitent autour de ces évolutions (l'ingénieur, le sociologue, l'ergonome, le graphiste, le photographe, l'artisan, l'architecte, le financier...).

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, pour examiner le dossier des différents candidats. Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre ou son représentant.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend :

- Un projet pédagogique et artistique ;
- Un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent) ;
- Un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat ;
- Un dossier spécifique démontrant l'implication du candidat dans les approches et réflexion en matière d'éco-conception.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'assistant désigné à une charge de 2/10^e consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heures total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

COURS ARTISTIQUE DE SOUTIEN AUX OPTIONS

Poste n° 19.4.2.43 : Assistant « Dessin : Modèle vivant » 3/10

PROFIL

Le candidat possède une expérience personnelle et pratique du dessin. Il a de bonnes connaissances du dessin dans l'art contemporain.

Il a une vision pédagogique du dessin d'observation, d'intention ou imaginaire ; il fait preuve de compréhension et de réflexion quant au contenu du cours.

La capacité d'écoute et de dialogue est indispensable, pour un accompagnement des étudiants au delà de ses propres intérêts, et pour une collaboration constructive avec le professeur.

MISSION PÉDAGOGIQUE ET DESCRIPTION DU COURS

L'assistant accompagne le professeur des cours suivants :

- Un cours s'adressant aux étudiants de deuxième année (modules 3 et 4, bloc 2), tous ateliers confondus. Ce cours s'organise en deux modules successifs :
 - dessin d'observation : questionnement sur le rôle des éléments du dessin et sur l'engagement du regard.
 - dessin d'intention : recherche d'expression graphique comme projection concrète de la pensée.
- Un cours s'adressant aux étudiants de troisième année (module 5), proposé en option aux étudiants de tous les ateliers.
Il consiste en un travail de recherche et d'élaboration d'un projet personnel en dessin.

L'assistant s'intègre au projet pédagogique défini par le professeur. Il participe à la préparation des cours, et intervient aux différents moments de ceux-ci : présentation, suivi collectif et individuel.

L'assistant aide à l'organisation pratique du cours : mise en place, rangement, préparation du matériel et recherche documentaire.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour examiner le dossier des différents candidats. Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum et d'un expert extérieur. Elle est présidée par le directeur de La Cambre ou son représentant.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'assistant désigné à une charge de 3/10 consacre 6h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heures total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

COURS ARTISTIQUE DE SOUTIEN AUX OPTIONS : DESSIN

Poste n° 19.4.2.44 : Assistant « Dessin : Perspective » 3/10

PROFIL

Artiste ou architecte de formation, le candidat a une pratique personnelle de la perspective et en a la maîtrise, quel que soit son champ d'application : architecture, dessin, prise de vue (photo ou cinéma), etc.

Il maîtrise également le dessin à main levée, la technique du géométral et les règles de la perspective classique.

Il connaît l'histoire de la perspective, sa présence et son rôle dans l'art ancien et contemporain. Il connaît et utilise les logiciels de dessin 2D ou 3D - le cours n'y fait cependant pas systématiquement appel.

Il démontre une curiosité permanente à l'égard de la diversité de formes artistiques actuelles, avec une attention particulière pour celles qui font appel, de manière directe ou indirecte, aux règles et aux enjeux de la perspective.

Le candidat fait preuve d'une capacité à travailler en équipe et de facilité dans la communication et la transmission.

MISSION PÉDAGOGIQUE

Le cours s'adresse à des étudiants de 1er cycle (bloc 2), issus de nombreux ateliers (Architecture d'intérieur, Espace urbain, Cinéma d'animation, Gravure et Image imprimée, Céramique, Peinture, Design industriel, Photographie, Design textile, Scénographie, Dessin, Sculpture) dont les compétences initiales dans le domaine de la perspective et de la représentation de l'espace, comme les intérêts, sont a priori très différents.

L'assistant participe activement à la préparation des cours, en lien avec le professeur titulaire.

Il apporte ses idées et son expérience pratique dans le domaine. Il aide à installer les différents dispositifs utilisés dans le cadre du cours : perspectographes, projections, maquettes etc.

Pendant le cours, il accompagne les étudiants dans leurs travaux et répond à leurs questions.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'assistant désigné à une charge de 3/10 consacre 6h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire (workshops, etc.), cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019.

ATELIER DE PHOTOGRAPHIE

Poste n° 19.4.2.45 : Assistant « Photographie : atelier » 2/10

PROFIL RECHERCHÉ

Photographe de formation, le candidat possède une expérience complète de l'outil photographique, de la prise de vue à la post-production et l'éclairage naturel et artificiel. La connaissance de la grammaire cinématographique et du montage vidéo est exigée. Une expérience en gestion du matériel de prise de vue, de diffusion audio-visuelle et de monstration sont des atouts. Il justifiera d'une expérience rédactionnelle qui lui permettra d'encadrer la production écrite des étudiants.

L'assistant montre un réel intérêt pour l'actualité de la réalisation d'image fixe et animée, il s'engage à se tenir au courant des nouveautés tant littéraires que techniques sur le medium. Son activité professionnelle prouve son investissement en dehors du champ de l'enseignement. Il possède les qualités humaines et communicationnelles qui lui permettent de transmettre un savoir et de travailler en équipe, tout en faisant preuve d'autonomie et de pro activité.

Une expérience dans l'enseignement supérieur artistique est souhaitable. Ses qualités sont le sens de la pédagogie, de l'organisation, le dynamisme, la motivation, l'implication, l'autonomie et l'esprit d'initiative.

MISSION

L'assistant s'intègre à l'équipe pédagogique en place, dont il partage objectifs et méthode. Il adhère au projet pédagogique et artistique de l'option et travaille en étroite collaboration avec le chef d'atelier en veillant au bon fonctionnement de l'outil « atelier ».

Outre une disponibilité générale pour le soutien pédagogique aux étudiants, il gèrera les aspects matériels (petite réparations, gestion du prêt,...) et organisationnels de l'atelier (communication, gestion des valves, des réunions, de jurys, etc).

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, pour examiner le dossier des différents candidats. Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre ou son représentant.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'assistant désigné à une charge de 2/10^e consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heures total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

ATELIER DE SCULPTURE

Poste n° 19.4.2.47 : Assistant « Sculpture : atelier » 4/10

PROFIL RECHERCHE ET MISSION

Sculptrice, sculpteur actif(ve) dans la vie professionnelle et artistique, l'assistant(e) possède à la fois un acquis étendu au niveau des savoirs et des savoir-faire dans ce domaine et une vision culturelle large de la pratique artistique. Il assiste les professeurs dans le suivi du travail des étudiants, fait preuve d'autonomie, d'initiative et d'esprit d'équipe. Il est également chargé de la conduite de différentes activités pédagogiques de l'atelier dont les stages internes et des workshops. Son projet s'intègre, dans un esprit de collaboration et de complémentarité avec le professeur responsable et l'équipe d'enseignants, au projet pédagogique et artistique de l'option (voir lacambre.be sculpture).

Le candidat sera diplômé de l'enseignement supérieur artistique ou fera valoir une expérience utile dans le domaine, une ou plusieurs expériences pédagogiques dans l'enseignement supérieur artistique sont les bienvenues et un diplôme pédagogique est un plus.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, pour examiner le dossier des différents candidats. Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre ou son représentant.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant désigné à une charge de 4/10^e consacre 8h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heures total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

GRAVURE ET IMAGE IMPRIMÉE

Poste n° 19.4.2.48 : Assistant « Sérigraphie : Atelier » 2/10

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Praticien de la sérigraphie, l'assistant souscrit au projet pédagogique de l'atelier Gravure et Image Imprimée et visera à sa fertilisation dans l'atelier et les pratiques de la sérigraphie. Conscient et compétent tant dans les champs artistiques qu'appliqués de la technique, il veillera tout particulièrement à ce que ces voies multiples soient explorées et consolidées par l'étudiant dans la mise en œuvre de ses projets, en transversalité avec les autres techniques dont celui-ci doit faire l'apprentissage. La maîtrise technique, le respect d'un protocole précis sont pour l'assistant plus qu'une vue de l'esprit : elles constituent les prérequis indispensables à la mise en place d'un propos artistique personnel dans le langage de la sérigraphie, et au-delà dans les pratiques hybrides.

L'assistant est responsable du bon fonctionnement de l'atelier de sérigraphie, dans le respect des règles de sécurité. S'il veille, avec le professeur de sérigraphie, à ce que l'atelier soit un lieu de foisonnement créatif, c'est en gardant avant tout une conscience aiguë des enjeux de propreté, d'ordre, de sécurité, de respect des machines et outils. Il lui incombe de veiller au bon entretien du matériel et de tenir le professeur responsable d'atelier et le professeur de sérigraphie informés de tout manquement, défaillance ou problème. Il a la main sur la gestion des stocks et des commandes à prévoir. Dans un esprit de pédagogie, l'assistant partage avec les étudiants les principes de cette gestion rigoureuse du lieu et des outils.

De par ses compétences et expériences professionnelles et artistiques, l'assistant se situe au confluent des pratiques des arts plastiques et des arts appliqués. Les enjeux collectifs et coopératifs le motivent particulièrement.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, pour examiner le dossier des différents candidats et procéder à leur audition. Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre ou son représentant.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend :

- Un projet pédagogique et artistique ;
- Un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent) ;
- Un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat ;

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'assistant désigné à une charge de 2/10^e consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heures total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

GRAVURE ET IMAGE IMPRIMÉE

Poste n° 19.4.2.50 : Assistant « Techniques et technologies : Gravure, impression » 2/10

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Praticien des différentes techniques de gravure sur bois et métal, ayant au moins des notions de base en lithographie, l'assistant souscrira au projet pédagogique de l'atelier Gravure et Image Imprimée et visera à sa fertilisation. La gravure et les autres techniques d'impression telles que définies dans le projet pédagogique seront apprises, confrontées, déconstruites dans un esprit de continuité et de réinvention – en cohérence avec la philosophie de La Cambre. La continuité est l'affirmation d'un lien, par la transmission de savoirs et techniques anciennes qui ont en partie défini le monde occidental moderne. Cela étant, l'image imprimée est en perpétuelle réinvention. Elle occupe une place stratégique au sein de pratiques artistiques contemporaines grâce à sa mobilité réactive aux développements technologiques, et en particulier les pratiques numériques.

L'assistant est un membre actif de l'équipe pédagogique de l'atelier et participe à l'élaboration des projets et exercices. Il lui incombe particulièrement de veiller à leur bon développement technique et créatif par les étudiants. L'assistant suit en effet au quotidien les étudiants dans leurs réalisations d'atelier et veille à ce que les techniques soient transmises, comprises et appliquées dans un esprit à la fois orthodoxe et prospectif. Sa connaissance de la plupart des techniques enseignées le rend particulièrement à même de comprendre et transmettre les spécificités de chacune de ses techniques, et du potentiel de leurs croisements.

Esprit structuré et méthodique, l'assistant veille, en soutien de l'équipe pédagogique, à ce que les cours et le travail d'atelier s'inscrivent dans une organisation cohérente, dense mais fluide. Dans un esprit de pédagogie, l'assistant partage avec les étudiants les principes de cette gestion rigoureuse du temps et des espaces de travail – et du bien commun. Son objectif est d'amener les étudiants à acquérir une autonomie, non seulement dans la mise en place d'un propos artistique personnel, mais également dans la gestion coopérative d'un atelier, de ses machines et ses outils.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, pour examiner le dossier des différents candidats et procéder à leur audition. Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre ou son représentant.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend :

- Un projet pédagogique et artistique ;
- Un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent) ;
- Un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat ;

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'assistant désigné à une charge de 2/10^e consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heures total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

CONSERVATION, RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART

Poste n° 19.4.2.52 : Assistant 1/10
« Techniques et technologies : Photographie »

PROFIL RECHERCHÉ

Photographe de formation, le candidat possède une excellente connaissance de la pratique de la photographie numérique et de l'ensemble de la production d'une image numérique, de la capture à l'impression.

Ceci inclut la prise de vue numérique, les diverses techniques d'acquisition numérique, le développement RAW (Adobe Photoshop, Camera Raw), la colorimétrie et l'impression (logiciels de RIP, l'établissement de profils ICC) ainsi que des connaissances approfondies en retouche d'image.

Surtout, le candidat est, par sa pratique professionnelle, en lien constant avec la réalité et les évolutions du métier (retouches fines, intégration d'images, photographie composite, intégration 3D-2D) et est capable de transformer ses connaissances techniques en applications pratiques.

Une expérience dans la photographie des œuvres d'art est un atout supplémentaire.

DESCRIPTION DU POSTE

L'assistant intègre l'équipe pédagogique de l'option Conservation-restauration. L'objectif est d'assister les étudiants dans la prise de vue photographique des œuvres d'art en restauration dans l'atelier, œuvres anciennes et/ou modernes, et dans les quatre disciplines enseignées (Peinture, Sculpture, Papier/Livre, Céramique/Verre)

Sa mission pédagogique consiste en l'apprentissage des outils techniques liés à la photographie numérique aux étudiants, en leur apportant les conseils nécessaires à la réalisation de la documentation photographique qu'ils doivent livrer dans le dossier de traitement qui retrace le suivi des traitements opérés sur les œuvres qu'ils restaurent. Il est chargé de la gestion du parc matériel informatique et des périphériques d'entrées et de sorties, y compris l'utilisation de colorimètres et spectrophotomètres pour appareils photo numériques, scanners, écrans et imprimantes.

Une expérience de l'enseignement supérieur artistique est un atout supplémentaire.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'assistant désigné à une charge 1/10e consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire (workshops, etc), cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

ATELIER DE TYPOGRAPHIE

Poste n° 19.4.2.53 – Assistant « Typographie : atelier » 2/10

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSIONS PÉDAGOGIQUES

La fonction de l'assistant consistera à assister le responsable d'atelier au niveau du Bachelor dans toutes les dimensions de ses interventions. La fonction se focalisera sur le travail avec les B1 pour le cours en commun avec l'option du Design du Livre et du Papier (Reliure). Ce cours enseignera les bases de la composition typographique et la complexité des rapports entre texte et image. L'assistant interviendra également auprès du responsable du Bachelor dans des interventions théoriques autour des différents médias de la typographie historique et contemporaine, interventions qui seront principalement constitués d'exposés.

L'assistant doit avoir une pratique active et développée dans le domaine de la typographie et du design du livre. Il doit avoir la patience et la passion de guider les étudiants dans leurs projets avec un regard critique et l'énergie de les motiver. Une expérience dans l'enseignement supérieur artistique est un atout. Le projet du premier quadrimestre est donné entièrement à l'imprimerie (typographie plomb), il est donc nécessaire que le candidat maîtrise toutes les techniques de la presse typographique.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour examiner le dossier des différents candidats. Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre ou son représentant. Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'assistant désigné à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heures total équivalent, en fonction du calendrier académique et du calendrier de l'atelier.

ATELIER DE TYPOGRAPHIE

Poste n° 19.4.2.54 – Assistant « Typographie : atelier » 2/10

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSIONS PÉDAGOGIQUES

La fonction de l'assistant consistera à assister le responsable d'atelier pour le second cycle (Master) dans toutes les dimensions de ses interventions. A ses côtés, il guidera les étudiants de Master à travers leur parcours de deux ans et les travaux collectifs qui l'émaillent. Il les aidera à développer recherche, propos et projet qui aboutiront sous forme de projet de diplôme.

L'assistant assiste également le responsable du Master dans des interventions théoriques autour des différents médias de la typographie historique et contemporaine, interventions qui prendront des formes diverses.

L'assistant doit avoir une pratique active et développée dans le domaine de la typographie et du design du livre. Il doit avoir la patience et la passion de guider les étudiants dans leurs projets avec un regard critique et l'énergie de les motiver. Une expérience dans l'enseignement supérieur artistique est un atout.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour examiner le dossier des différents candidats. Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre ou son représentant. Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'assistant désigné à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heures total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

ACTUALITES CULTURELLES : ACTUALITE DU DESIGN
Poste n° 19.4.5.01, Professeur 1/12

PROFIL ET MISSION

Le cours s'adresse aux étudiants de 1^{er} année des options Design industriel et Architecture d'intérieur. Il donne un aperçu général des différents facteurs gouvernant la démarche de design, dans l'objectif d'amener les étudiants à les considérer activement dans leurs projets personnels.

Le professeur communique un vocabulaire spécifique précis, développe la capacité analytique et déracine les préjugés et réflexes de pensée. Son cours constitue une première introduction à des problématiques telles que l'écologie, l'ergonomie, le design universel ou la sémiologie de l'objet, sans négliger la dimension « économique » du design et ses aspects de production.

Les concepts développés dans le cours s'appuient sur des exemples historiques et contemporains, tant dans le domaine théorique que pratique.

Qualités et compétences attendues :

- Expertise avérée dans le domaine du design, tant au niveau de l'histoire que de l'analyse et la critique
- Diplôme universitaire en lien avec la discipline enseignée (cours général)
- Expérience pédagogique appropriée
- Cohérence du projet avec le projet pédagogique et artistique de l'école et celui de chaque option concernée

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), et tout autre support de présentation du parcours du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le professeur désigné à une charge de 1/12 consacre 1h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire (workshops, etc.), cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent. La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019.

COURS ARTISTIQUE DE SOUTIEN AUX OPTIONS

Poste n° 19.4.5.02 : Professeur « Arts numériques : 3D » (2/12)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION PÉDAGOGIQUE

Le professeur intègre l'équipe pédagogique du cours artistique de soutien à l'option de 1er cycle « Arts numériques » dont il partage les objectifs, les méthodes et les modes de fonctionnement. Il participe de manière active à son évolution.

Professionnel actif depuis plusieurs années dans le domaine de la création 3D numérique, le professeur possède également une reconnaissance dans le domaine des arts plastiques. Il a une excellente connaissance des pratiques artistiques contemporaines liées ou non au numérique et est capable de les transmettre.

Il aura en charge de développer le cours des arts numériques : 3D au Bloc 3, cours partant de la modélisation pour aller vers l'impression 3D et la réalité virtuelle. Il fait preuve d'une grande ouverture artistique ; en effet il s'adresse aux étudiants pouvant potentiellement venir des 17 options de l'école. Son expérience professionnelle lui permet de les guider de manière critique et constructive dans des projets artistiques très divers. Il fait preuve de souplesse et de faculté d'adaptation lui permettant de faire évoluer le cours en fonction de la transformation des pratiques.

Le professeur aura également en charge le développement de la 3D dans l'école en lien avec le Fablab.

Outre une pratique des outils vectoriels et bitmaps, il possède une connaissance avérée de plusieurs logiciels de modélisation 3D, d'éclairage, d'animation, de rendu et de sculpture numérique. Il possède également une bonne expérience artistique et technique en impression 3D ainsi qu'en réalité virtuelle.

Il est capable de transmettre ses connaissances et de travailler en collaboration avec les autres professeurs et assistants du cours des arts numériques.

Une expérience pédagogique réussie dans l'enseignement supérieur artistique est nécessaire.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le professeur désigné à une charge de 2/12 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire, cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

Le professeur consacre également un certain nombre d'heures à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux activités culturelles de l'école, etc.). La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019.

COURS ARTISTIQUE DE SOUTIEN AUX OPTIONS

Poste n° 19.4.5.03 : Professeur « Arts numériques : Atelier » (3/12)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION PÉDAGOGIQUE

Le professeur intègre l'équipe pédagogique du cours artistique de soutien à l'option de 1er cycle « Arts numériques » dont il partage les objectifs, les méthodes et les modes de fonctionnement. Il participe de manière active à son évolution.

Professionnel actif depuis plusieurs années dans le domaine artistique en général et dans le numérique plus particulièrement, le professeur possède une bonne expérience dans le domaine du design graphique et web. Il a une excellente connaissance des pratiques artistiques contemporaines liées ou non au numérique et est capable de les transmettre.

Il fait preuve d'une grande ouverture artistique, de souplesse et de faculté d'adaptation ; en effet il s'adresse principalement aux étudiants pouvant potentiellement venir des 17 options de l'école de B1 et de B2. Son expérience professionnelle lui permet de guider de manière critique et constructive les étudiants dans des projets artistiques très divers.

Il possède une connaissance avérée des logiciels liés au design graphique Photoshop, Illustrator, Indesign et au design génératif, Processing. Il maîtrise la création de site web autant au niveau des langages (html, CSS, etc.) que des systèmes de gestion de contenu (Wordpress, etc). Il marque un intérêt pour les logiciels libres. Il est capable de transmettre ses connaissances. Il travaille en collaboration avec les autres professeurs et assistants du cours artistique pour suivre les étudiants dans le cours enseigné.

Une expérience pédagogique réussie dans l'enseignement supérieur artistique est nécessaire.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le professeur désigné à une charge de 3/12 consacre 3h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire, cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

Le professeur consacre également un certain nombre d'heures à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux activités culturelles de l'école, etc.).

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019

ATELIER DE COMMUNICATION VISUELLE ET GRAPHIQUE

Poste n° 19.4.5.04

Professeur « Production de projets artistiques : Atelier » (1/12)

PROFIL RECHERCHÉ

Plasticien au parcours pluridisciplinaire, le candidat fait preuve de compétences avérées dans les domaines de la communication visuelle, de la direction artistique, et de la scénographie d'exposition.

Son expérience professionnelle et pédagogique est reconnue.

Il a le sens et le goût du travail en équipe.

DESCRIPTION DU COURS

La mission pédagogique du professeur est directement liée au Master.

Son champ de réflexion et d'action couvre aussi bien la production d'objets éditoriaux, d'installations ou de projets vidéo ou audio-visuels.

Le professeur sera amené à orienter le travail des étudiants vers les applications traditionnelles du design éditorial mais aussi vers les nouvelles technologies.

Le professeur s'intègre à une équipe pédagogique avec laquelle il partage objectifs et méthodes. Son projet s'inscrit dans le projet pédagogique et artistique de l'atelier de Communication visuelle et graphique, à la vitalité et à l'évolution duquel il participe activement.

Le professeur est également appelé à impliquer les étudiants dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel qui contribue à la dynamique de l'option, prépare et favorise l'insertion des étudiants dans le monde professionnel : stages et collaborations diverses, échanges internationaux, formations complémentaires, ... seront encouragés et facilités par lui.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le professeur désigné à une charge de 1/12 consacre 1h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire, cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

Le professeur consacre également un certain nombre d'heures à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux activités culturelles de l'école, etc.).

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019. Cependant, la présence à l'école du professeur nouvellement recruté est souhaitée dès la préparation des épreuves d'admission - programmées du 26 août au 31 août 2019.

CONSERVATION, RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART

Poste n° 19.4.5.06

Conservation, restauration des oeuvres d'art : Conservation préventive, Professeur, 1/12

PROFIL RECHERCHÉ

Conservateur-restaurateur de formation, le candidat est un professionnel reconnu dans le domaine de la conservation préventive et de la restauration des œuvres d'art. Au-delà de la pratique, son parcours témoigne d'un intérêt pour la théorie de la discipline et la recherche qui s'exprime, entre autres, par sa participation à des conférences, des workshops et des publications scientifiques. Sa pratique doit être appliquée autant à l'objet isolé qu'à l'ensemble d'une collection.

Le candidat a une expérience de l'enseignement au niveau supérieur et un intérêt marqué pour la pédagogie.

Il fait preuve de sa capacité à travailler en équipe et des qualités relationnelles nécessaires à l'interaction fructueuse avec l'équipe d'enseignants et les professionnels du domaine.

MISSION PEDAGOGIQUE

Au plan pédagogique, le professeur est chargé de :

- dispenser un cours théorique, qui constitue une introduction au sujet de la conservation préventive. Il aborde notamment des notions générales du sujet, les agents de détérioration, les principes d'analyse de risques et les aspects techniques de la régie des œuvres en institution. En plus des notions de base, le cours doit permettre à l'étudiant d'appréhender l'étendue de la discipline et l'importance du contexte propre à chaque cas d'étude. Pour cela, le cours présente quelques outils et exemples issus de la pratique professionnelle.
- assurer le suivi d'un module dispensé chaque année aux étudiants de la section Conservation-restauration au niveau du Bachelor. Ce module permet aux étudiants de se confronter à la réalité de terrain et de combiner pratique et théorie autour de cas concrets issus de la collection de La Cambre dont la gestion évolue d'année en année.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret de 2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le professeur désigné à une charge de 1/12 consacre 1h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire (workshops, etc.), cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019.

ATELIER DE DESIGN DU LIVRE ET DU PAPIER

Poste n° 19.4.5.08

Professeur « Design du livre et du papier : Pratiques » (3/12)

MISSION PEDAGOGIQUE ET PROFIL RECHERCHÉ

Le professeur dispense son enseignement essentiellement auprès des étudiants de Bachelor, auxquels il transmet ses connaissances du métier de relieur — notamment les techniques classiques de l'emboitage, du bradel et du passé-carton — les aidant à acquérir une solide base technique et la connaissance des matériaux nécessaires à leurs recherches personnelles. Il a l'initiative d'exercices collectifs qui favoriseront le développement personnel et la créativité de chaque étudiant. Il prend une part active aux demandes des étudiants toutes années confondues et favorise les échanges de vues et discussions avec ceux-ci et l'ensemble des intervenants. Il participe à l'encadrement des stages. Le professeur participe activement au projet pédagogique de l'atelier et à son évolution.

Praticien actif dans le champ de la reliure –reliure bibliophilique et reliure création– le professeur est engagé et reconnu sur la scène de la création contemporaine et du design du livre. Il a, de la reliure, et du travail du livre une vision ouverte, fondée sur une connaissance historique, une maîtrise technique (techniques traditionnelles et actuelles), une réflexion critique et une pratique prospective. Le professeur a le sens du travail en équipe. Une expérience pédagogique au niveau supérieur est un indéniable atout.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le professeur désigné à une charge de 3/12 consacre 3h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire, cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

Le professeur consacre également un certain nombre d'heures à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux activités culturelles de l'école, etc.).

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019. Cependant, la présence à l'école du professeur nouvellement recruté est souhaitée dès la préparation des épreuves d'admission - programmées du 26 août au 31 août 2019.

ATELIER CINEMA D'ANIMATION

Poste n° 19.4.5.10 : Professeur « ECRITURE : SCENARIO » 3/12

PROFIL DU CANDIDAT

Les compétences du professeur dans le domaine de l'écriture sont avérées, en particulier l'écriture cinématographique et le scénario.

Il possède une culture cinématographique large, et une bonne connaissance des spécificités du film d'animation et de sa production dans le cadre scolaire.

Une expérience dans l'enseignement supérieur artistique est exigée.

DESCRIPTION DU POSTE

Le professeur s'intègre à l'équipe pédagogique de l'atelier de cinéma d'animation, dont il partage les objectifs et les méthodes. Son projet s'inscrit dans le cadre du projet pédagogique et artistique de l'école et de l'atelier. Il participe pleinement aux activités de l'atelier (évaluations, jurys, conseils d'option, etc.).

Son enseignement comprend une partie d'accompagnement du travail pratique des étudiants : il collabore à la réalisation des projets de film d'animation des étudiants et doit être apte à répondre de façon autonome aux questions et problèmes de scénario y afférant. Nous insistons ici sur une approche ouverte et individualisée pour développer avec les étudiants, en fonction de chaque projet, des procédés créatifs et personnels d'écriture, avec une rigueur professionnelle.

A cette dimension pratique de l'enseignement s'ajoute une dimension théorique et critique importante dans des cours donnés au 1^{er} cycle, fondée pour l'essentiel sur l'histoire et l'analyse de scénarios, films et films d'animation anciens et contemporains.

Le professeur est appelé à impliquer les étudiants dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel qui contribue à la dynamique du cours et de l'atelier : stages et collaborations seront encouragés et facilités par lui.

Le professeur participe activement à la vitalité et à l'évolution du projet pédagogique et artistique de l'école. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres ateliers, cours artistiques, cours généraux et séminaires : il favorise au contraire rencontres, synergies et complémentarités.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum et d'un expert extérieur. Elle est présidée par le directeur de La Cambre ou son représentant.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le professeur désigné à une charge de 3/12 consacre 3h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire, cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

Le professeur consacre également un certain nombre d'heures à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux activités culturelles de l'école, etc.).

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019.

Cependant, la présence à l'école du professeur nouvellement recruté est souhaitée dès la préparation des épreuves d'admission - programmées du 26 août au 31 août 2019.

ESPACE URBAIN

Poste n° 19.4.5.11 : Professeur 1/12 « Espace urbain : Pratiques »

PROFIL RECHERCHE ET MISSION

Artiste en activité dans le champ des arts médiatiques (vidéo, son, édition), de l'installation et des arts visuels et de l'espace, avec un travail de terrain (in situ) et une expérience avérée dans l'enseignement supérieur artistique, en particulier dans les domaines spécifiques au projet pédagogique de l'option. Le candidat accompagnera les projets des étudiants dans l'UE Atelier à travers le 2^e cycle selon un dispositif variable de workshops ou de suivis spécifiques.

Le projet pédagogique et artistique indique les axes spécifiques au Master sur lesquels porte la candidature, en pensant aux étudiant.e.s admis à La Cambre en Master 1 (en connexion avec le programme de Bachelor), ainsi que les procédures à mettre en œuvre à cet effet (animation de workshops, travail sur le terrain, dynamique Studiolo, présentation de travaux hors école). Un accent doit être mis sur l'aide à l'engagement dans la pratique professionnelle (contacts et ressources extérieurs, autonomie pratique, dimension collective, communication via portfolio). Des pistes peuvent être avancées pour des projets à développer au sein de l'option, en prise directe avec ce qui s'y fait.

Compétences : organisation, capacité à motiver les étudiant.e.s, communication, négociation, esprit critique, connaissance de la création contemporaine et des théories de la ville, plaisir à interagir avec les projets portés par d'autres, rapport imaginaire à l'histoire de l'art et aux grands courants de pensée.

Aptitude à la recherche en art, liée aux spécificités de l'option : synopsis et mémoire.

Connaissances pratiques et méthodiques pour la mise en œuvre de travaux d'approche de situations complexes réelles : exploration approfondie de contextes urbains, décryptage de lieux, sites et réseaux, outils tactiques et stratégiques d'observation active et d'intervention ± éphémère in situ, pédagogie du projet.

Maîtrise des notions théoriques liées aux interactions entre art, espace urbain et activités humaines.

Aide à dépasser les constats pour mener des investigations entrepreneuriales, aventureuses, hors des sentiers battus.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le professeur désigné à une charge de 1/12 consacre 1h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire (workshops, etc.), cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019.

ATELIER DE GRAVURE ET IMAGE IMPRIMEE

Poste n° : 19.4.5.12

Professeur « GRAVURE : GRAVURE ET MOYENS D'EXPRESSION » (5/12)

PROFIL RECHERCHÉ

Le candidat connaît bien le projet pédagogique de l'atelier et y adhère totalement. Artiste reconnu et actif, il expose régulièrement. Sa pratique convoque autant les techniques traditionnelles de la gravure et les champs de l'édition que d'autres langages artistiques, comme la performance ou la vidéo. Il dispose également d'une solide expérience pédagogique dans l'enseignement supérieur artistique.

Son intense activité artistique personnelle se double d'une solide maîtrise du discours critique. Ses compétences techniques en gravure et lithographie sont pour lui indissociables d'un sens marqué de l'expérimentation. Il possède en outre une excellente connaissance des pratiques éditoriales et des problématiques de diffusion de l'œuvre, ainsi qu'une bonne maîtrise des outils numériques.

Le candidat maîtrise l'anglais. Il a une bonne connaissance du néerlandais. Il doit en effet être capable de pleinement s'impliquer dans les projets coopératifs de l'atelier, tant au niveau national qu'international, en particulier au sein de la Printmaking Union.

MISSION PÉDAGOGIQUE

La gravure et les autres techniques d'impression telles que définies dans le projet pédagogique seront apprises, confrontées, déconstruites dans un esprit de continuité et de réinvention – en cohérence avec la philosophie de la Cambre. La continuité, en effet, est l'affirmation d'un lien, par la transmission de savoirs et techniques anciennes qui ont en partie défini le monde occidental moderne. Cela étant, l'image imprimée est en perpétuelle réinvention. Elle occupe une place stratégique au sein de pratiques artistiques contemporaines grâce à sa mobilité réactive aux développements technologiques, et en particulier les pratiques numériques.

Le professeur aura donc à cœur la mise en place d'un dialogue fertile et exigeant avec les étudiants de l'option, en particulier ceux du cycle Bachelor (dans le cadre de l'organisation des UE Atelier). Il les encouragera à poser dans leurs projets artistiques des choix pertinents, non seulement de technique et de support, mais également de spatialisation, de publication et de diffusion.

Le professeur veillera à la bonne continuation et l'approfondissement des pratiques collectives et coopératives, au sein de l'atelier et de l'école, mais aussi avec nos partenaires en Belgique et à l'étranger, et ce en mettant en place et en supervisant workshops, résidences, expositions et publications. Tant sa pratique artistique personnelle que son expérience pédagogique aideront à mener à bien, dans un esprit de continuité et de prospection, le projet pédagogique de l'atelier.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret de 2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le professeur désigné à une charge de 5/12 consacre 5h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire (workshops, etc.), cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

Le professeur consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux activités culturelles de l'école, etc).

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019. Cependant, la présence à l'école du professeur nouvellement recruté est souhaitée dès la préparation des épreuves d'admission - programmées du 26 août au 31 août 2019.

ATELIER DE PHOTOGRAPHIE

Poste 19.4.5.15 : Professeur Photographie : Recherches photographiques 2/12

PROFIL DU CANDIDAT

Photographe de formation, le candidat possède une excellente connaissance des diverses pratiques de la photographie ainsi que des différents processus de production d'image fixe ou animée.

Actif dans le monde de l'art contemporain, le candidat doit faire valoir les preuves de ses compétences professionnelles tant dans la pratique d'une photographie artistique et personnelle que dans ses collaborations avec le milieu artistique et culturel.

Des connaissances approfondies de l'histoire de la photographie et de l'actualité de l'art sont exigées.

Une expérience dans l'enseignement supérieur artistique est indispensable.

Le candidat s'engage à collaborer avec le professeur responsable de l'option dans l'application du projet pédagogique et à faire preuve de motivation et d'engagement tout au long de son mandat. Ouvert au travail en groupe et collaboratif, il possède néanmoins les qualités d'autonomie et de pro activité.

DESCRIPTION DU COURS

Le professeur est spécifiquement chargé de l'accompagnement des projets de fin de premier cycle comprenant les recherches préliminaires, la conceptualisation du projet, l'utilisation pertinente de l'outil photographique, la situation de celui-ci dans la sphère de l'histoire de la photographie et de l'actualité de l'art, le suivi de la réalisation des images, et la qualité de la production des images y compris le mode de présentation et de diffusion.

Le professeur aide les étudiants à acquérir une méthode de travail, à développer un projet photographique original et à pouvoir répondre de manière créative et professionnelle à une commande photographique. Il conseille les étudiants dans leur projet professionnel et scolaire.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, pour examiner le dossier des différents candidats et procéder à leur audition éventuelle. Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum et d'au moins 1 expert extérieur. Elle est présidée par le directeur de La Cambre ou son représentant.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : 15 juin 2019
- Désignation : été 2019

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le professeur désigné à une charge de 1/12e^e consacre 1h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le professeur consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux activités culturelles de l'école, etc).

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire (workshops, etc.), cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019.

Cependant, la présence à l'école du professeur nouvellement recruté est indispensable dès la préparation des épreuves d'admission – programmées du 29 août au 5 septembre 2019.

ATELIER DE GRAVURE ET IMAGE IMPRIMÉE

Poste n° 19.4.5.16

Professeur « Production : Editions et publications » (2/12)

PROFIL RECHERCHÉ

Le candidat connaît bien le projet pédagogique de l'atelier et y adhère totalement. Designer de haut niveau, à la fois exigeant et généreux, enthousiaste et réaliste, son intense créativité se révèle pleinement au travers des collaborations. Le dialogue est au cœur même de sa pratique professionnelle essentiellement coopérative, à la croisée du design graphique et des arts plastiques.

Ayant collaboré à la création de publications d'artistes, le candidat est prêt à partager avec des étudiants ses compétences éprouvées et à leur offrir un sens des enjeux, bien au-delà d'un simple habillage graphique de leur travail. Sa maîtrise du discours critique va de pair avec une acuité quant aux flux qui agitent les domaines de la création contemporaine. Sa bonne connaissance des pratiques éditoriales actuelles et des circuits de diffusion, ainsi que des acteurs qui les animent, lui permettront le cas échéant d'engager les étudiants dans cet environnement (rencontre avec des éditeurs, des artistes, des imprimeurs ; participation à des salons et foires etc.).

MISSION PÉDAGOGIQUE

La gravure et les autres techniques d'impression telles que définies dans le projet pédagogique seront apprises, confrontées, déconstruites dans un esprit de continuité et de réinvention – en cohérence avec la philosophie de La Cambre.

Si le professeur, par son profil, offre à l'atelier la garantie de productions éditoriales tangibles, celles-ci ne se feront jamais gratuitement, et devront se justifier par la pertinence de la démarche, l'adéquation des formats et langages choisis, et l'étude des problématiques de destination et de diffusion. La tangibilité évoquée ira de pair avec cette constante interrogation : faut-il produire encore des objets dans un monde déjà tellement saturé ? Et, si l'on ose l'affirmative, pourquoi, et pour qui ?

Le professeur veillera à l'approfondissement de la recherche éditoriale mise en place dans l'atelier, et visera à la mise en place d'une production à la fois plus bouillonnante et plus cohérente, pensée dès l'émergence du projet artistique, et soutenue jusqu'à sa diffusion.

Une de ses missions sera de superviser le dossier de fin d'études. Celui-ci est obligatoire (6 crédits) et est évalué pour moitié par le jury artistique. Il est bien entendu intimement lié au travail artistique de fin d'études.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le professeur désigné à une charge de 2/12 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire, cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

Le professeur consacre également un certain nombre d'heures à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux activités culturelles de l'école, etc.).

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019.

ATELIER DE DESSIN

Poste n° 19.4.5.18

Professeur « Séminaire : Analyses de pratique » (1/12)

MISSION PEDAGOGIQUE ET PROFIL RECHERCHÉ

Le professeur intègre l'équipe pédagogique du cursus en dessin, dont il partage les objectifs. Il prend en charge l'organisation et l'encadrement d'un cours sous forme de séminaire, dispensé aux étudiants de deuxième cycle (master) et visant à ce que ceux-ci acquièrent la compétence de présenter leur travail artistique à travers des textes qu'ils rédigent eux-mêmes. Ces textes sont destinés à constituer la partie écrite obligatoire du travail de fin d'études. Les heures de cours ne sont pas étalées de façon régulière sur l'ensemble de l'année académique, mais regroupées en journées complètes d'activité intensive. En outre, le professeur participe aux évaluations collégiales des travaux des étudiants du cursus en dessin au niveau du master.

Le professeur du Séminaire : Analyse de pratiques a une formation universitaire de théoricien de l'art, de préférence en histoire de l'art ou en esthétique. Il a une expérience professionnelle dans le domaine de la critique artistique ou du commissariat d'exposition. Il manifeste un intérêt soutenu pour les problématiques de l'art contemporain et pour les perspectives particulières qu'offre le dessin dans le cadre de celles-ci. Une pratique personnelle de création artistique est un atout supplémentaire.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le professeur désigné à une charge de 1/12 consacre 1h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire, cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

Le professeur consacre également un certain nombre d'heures à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux activités culturelles de l'école, etc.).

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019.

ATELIER STYLISME ET CREATION DE MODE

Poste n° 19.4.5.19 : Professeur « Stylisme et création de mode : Collection » 4/12

PROFIL RECHERCHE ET MISSION

Le professeur, styliste de formation, a une activité reconnue dans le domaine du stylisme et de la direction artistique, en particulier dans le domaine de la mode. Il a une bonne connaissance du terrain professionnel et de ses acteurs, et une culture large – en particulier ouverte aux pratiques contemporaines de l’art et du design.

Il a une expérience de plusieurs années dans l’enseignement supérieur artistique.

Le professeur est chargé de l’enseignement et de la coordination pédagogique de l’unité d’enseignement « Atelier » correspondant à la dernière année du Bachelor. En cela, il met en place des exercices qui amènent les étudiants sur des premiers principes ou concepts. Il accompagne aussi les étudiants dans la conception et la réalisation d’une première collection et coordonne l’ensemble des autres enseignements pratiques et techniques associés. Il est également impliqué dans l’organisation, le suivi et la préparation du défilé de fin d’année. Il est appelé à engager les étudiants dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel inscrit dans la structuration même de la formation. Entre autres, il oriente les étudiants dans leur stage et en assure l’évaluation. Il encourage et facilite les collaborations au sein et en dehors de l’école.

Le professeur est intégré à l’équipe pédagogique de l’option Stylisme et création de mode dont il partage les objectifs et les méthodes. Il adhère au projet pédagogique de l’option et participe activement à son évolution.

Il participe également à la mise en œuvre du projet pédagogique et artistique de l’école. Il n’est pas étranger à la formation générale dispensée aux étudiants. Il favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités avec les autres cours artistiques, techniques, généraux dispensés dans l’école au niveau du Bachelor.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l’enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d’examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l’école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l’analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l’école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret de 2001 organisant l’enseignement supérieur artistique en Communauté française, le professeur désigné à une charge de 4/12 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d’un cours organisé de manière modulaire (workshops, etc.), cet horaire hebdomadaire peut faire l’objet d’une répartition variable, pour un nombre total d’heures équivalent.

Le professeur consacre au minimum 1h par semaine à l’école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux activités culturelles de l’école, etc).

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019. Cependant, la présence à l’école du professeur nouvellement recruté est souhaitée dès la préparation des épreuves d’admission - programmées du 26 août au 31 août 2019.

STYLISME ET CREATION DE MODE

Poste n° 19.4.5.20 : Professeur « Stylisme et création de mode : Collection » 4/12

PROFIL RECHERCHE ET MISSION

Le professeur, styliste de formation, a une activité reconnue dans le domaine du stylisme et de la direction artistique, en particulier dans le domaine de la mode. Il a une bonne connaissance du terrain professionnel et de ses acteurs, et une culture large – en particulier ouverte aux pratiques contemporaines de l’art et du design.

Il a une expérience de plusieurs années dans l’enseignement supérieur artistique.

Le professeur est chargé de l’enseignement et de la coordination pédagogique de l’unité d’enseignement « Atelier » correspondant à la première année du Master. En cela, il accompagne les étudiants dans la conception et la réalisation d’une première véritable collection et coordonne l’ensemble des autres enseignements pratiques et techniques associés. Il est également chargé de l’organisation et du suivi du module transdisciplinaire corequis à l’Unité Atelier et de la préparation du défilé de fin d’année.

Il est appelé à impliquer les étudiants dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel inscrit dans la structuration même de la formation : entre autres, il oriente les étudiants dans leur stage et en assure l’évaluation. Il encourage et facilite les collaborations au sein et en dehors de l’école.

Le professeur est intégré à l’équipe pédagogique de l’option Stylisme et création de mode dont il partage les objectifs et les méthodes. Il adhère au projet pédagogique de l’option et participe activement à son évolution.

Il participe également à la mise en œuvre du projet pédagogique et artistique de l’école. Il n’est pas étranger à la formation générale dispensée aux étudiants. Il favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités avec les autres cours artistiques, techniques, généraux dispensés dans l’école au niveau du Master.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l’enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d’examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l’école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l’analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l’école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l’enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le professeur désigné à une charge de 4/12 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire (workshops, etc.), cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

Le professeur consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux activités culturelles de l'école, etc).

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019. Cependant, la présence à l'école du professeur nouvellement recruté est souhaitée dès la préparation des épreuves d'admission - programmées du 26 août au 31 août 2019.

STYLISME ET CREATION DE MODE

Poste n° 19.4.5.21 : Professeur « Stylisme et création de mode : Pratiques » 2/12

PROFIL RECHERCHE ET MISSION

Le professeur, dessinateur et/ou graphiste de formation, a une activité reconnue dans le domaine du dessin, graphisme, stylisme et de la direction artistique, en particulier dans le domaine de la mode. Il a une bonne connaissance du terrain professionnel et de ses acteurs, et une culture large – en particulier ouverte aux pratiques contemporaines de l’art et du design. Il a une expérience de plusieurs années dans l’enseignement supérieur artistique.

Le professeur accompagne les étudiants de première année du Bachelor dans l’apprentissage de l’image en général (pratiques du dessin, graphisme et photos) et initie les étudiants à la réalisation d’accessoires graphiques qui accompagneront les pièces développées en atelier. Il collabore à l’ensemble des autres enseignements pratiques et techniques associés dans l’UE Atelier de première année. Il est également chargé de la préparation du défilé de fin d’année pour sa partie.

Il est appelé à impliquer les étudiants dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel inscrit dans la structuration même de la formation : entre autres, il oriente les étudiants dans leur stage et en assure l’évaluation. Il encourage et facilite les collaborations au sein et en dehors de l’école.

Le professeur est intégré à l’équipe pédagogique de l’option Stylisme et création de mode dont il partage les objectifs et les méthodes. Il adhère au projet pédagogique de l’option et participe activement à son évolution.

Il participe également à la mise en œuvre du projet pédagogique et artistique de l’école. Il n’est pas étranger à la formation générale dispensée aux étudiants. Il favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités avec les autres cours artistiques, techniques, généraux dispensés dans l’école au niveau du Master.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l’enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d’examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l’école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l’analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l’école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret de 2001 organisant l’enseignement supérieur artistique en Communauté française, le professeur désigné à une charge de 2/12 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d’un cours organisé de manière modulaire (workshops, etc.), cet horaire

hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

Le professeur consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux activités culturelles de l'école, etc).

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019. Cependant, la présence à l'école du professeur nouvellement recruté est souhaitée dès la préparation des épreuves d'admission - programmées du 26 août au 31 août 2019.

ATELIER DE GRAVURE ET IMAGE IMPRIMÉE

Poste n° : 19.4.5.23

Professeur « Techniques et technologies : Gravure, impression » (4/12)

PROFIL RECHERCHÉ

Artiste et technicien actif dans la pratique de la gravure, le candidat souscrit au projet d'atelier pédagogique de l'atelier Gravure et Image Imprimée. Il maîtrise les techniques suivantes : sérigraphie, linogravure, techniques sur bois (xylographie, dos), et métal (eau-forte, pointe-sèche, aquatinte), et a une bonne connaissance de la lithographie, ainsi qu'un intérêt marqué pour les pratiques numériques. Esprit prospectif, il croit à la validité des expérimentations hybrides, associant techniques anciennes et nouvelles. Il sait aussi qu'avant tout, pour que ces croisements se révèlent fertiles, le praticien doit posséder une réelle maîtrise tant technique qu'artistique de chacun des langages du print.

Esprit structuré, le candidat est un excellent gestionnaire. Il a parfaitement conscience de l'ordre et la discipline nécessaires au bon fonctionnement d'un atelier de gravure dans une école supérieure artistique. Il est hautement qualifié pour s'occuper de gestion des stocks, d'entretien des machines, mais aussi de structuration des agendas.

En plus d'une pratique artistique personnelle dans les champs de la gravure, le candidat dispose d'une expérience dans l'enseignement artistique. Il aura, le cas échéant, à travailler en équipe, dans un atelier où les étudiants se partagent outils et machines : son esprit coopératif est donc particulièrement marqué.

MISSION PÉDAGOGIQUE

La gravure et les autres techniques d'impression telles que définies dans le projet pédagogique seront apprises, confrontées, déconstruites dans un esprit de continuité et de réinvention – en cohérence avec la philosophie de La Cambre.

Le professeur veillera à ce que, avant d'être mises au défi et poussées dans leurs retranchements, les techniques de gravure soient acquises par l'étudiant dans le respect de protocoles précis et des outils dont il dispose. Cet apprentissage, par le biais de démonstrations et d'exercices clairement articulés, constitue le fondement des deux premières années du cycle Bachelor.

La réalisation de multiples restes un des fondements de nos pratiques, particulièrement à l'heure où, en parallèle à des modes de diffusion en constante mutation, l'édition et la microédition offrent au créateur un champ fertile d'expérimentations. La capacité à réaliser un tirage de qualité se situe donc à la base d'une pratique éditoriale. Celle-ci implique également la mise en place d'une articulation conceptuelle et d'une écriture artistique adéquates. Le professeur veillera, en bonne intelligence avec le professeur responsable d'option, à ce qu'elles participent d'une conscience globale, où la gestion des impératifs techniques, la meilleure utilisation des particularités de chacune des techniques et la prise en compte des principes de diffusion forment un tout indissociable.

Le professeur aura également pour tâche de veiller à la fluidité des processus pédagogiques, particulièrement pour le cycle Bachelor. Il travaillera avec le professeur responsable d'option à la mise en place d'une structuration optimale des cours, exercices, espaces et projets de l'atelier.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le professeur désigné à une charge de 4/12 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire, cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

Le professeur consacre également un certain nombre d'heures à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux activités culturelles de l'école, etc.).

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019. Cependant, la présence à l'école du professeur nouvellement recruté est souhaitée dès la préparation des épreuves d'admission - programmées du 26 août au 31 août 2019.

ATELIER ACCESSOIRES

Poste n° 19.4.5.24 : Professeur « Techniques et technologies : matériaux » 1/12

PROFIL DU CANDIDAT

Le candidat, designer ou architecte de formation, démontre un intérêt particulier pour la question des matériaux dont il connaît à la fois les propriétés, les développements, les usages et le potentiel dans le champ du design d'objet et de l'accessoire.

Sa formation et son parcours professionnel témoignent de sa capacité à mettre en jeu ces connaissances dans le contexte de recherches et de projets.

Il a une expérience de l'enseignement supérieur artistique, le goût de la transmission et la capacité de travailler en équipe.

MISSION PÉDAGOGIQUE

Le professeur s'intègre à l'équipe pédagogique du master Accessoires dont il partage le projet, les méthodes et les objectifs.

Le cours qu'il dispense vise non seulement à élargir le champ des connaissances des étudiants sur les matériaux disponibles mais aussi à conscientiser les choix qu'ils opèrent dans ce domaine et à encourager leur attitude de recherche.

Le cours interagit avec le travail de création en atelier, à travers des projets dédiés et, plus généralement, à travers l'ensemble des exercices et travaux personnels des étudiants.

Le professeur favorise collaborations et échanges pédagogiques et professionnels qui contribuent à la formation de l'étudiant et visent à l'acquisition des compétences spécifiques visées par son cours.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum et d'un expert extérieur. Elle est présidée par le directeur de La Cambre ou son représentant.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le professeur désigné à une charge de 1/12 consacre 1h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire, cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

Le professeur consacre également un certain nombre d'heures à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux activités culturelles de l'école, etc.).

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019. Cependant, la présence à l'école du professeur nouvellement recruté est souhaitée dès la préparation des épreuves d'admission - programmées du 26 août au 31 août 2019.

ATELIER D'ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR
TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES : MOBILIER ET DESIGN
Poste n° 19.4.5.25 : Professeur 1/12

PROFIL DU CANDIDAT

Le professeur est un(e) designer, un(e) architecte d'intérieur ou un(e) architecte ayant une pratique reconnue dans la conception et la production d'éléments de mobilier. Il (elle) a une connaissance approfondie des modes de production et de fabrication du mobilier et des objets qui peuvent intégrer le champ du design d'environnement et de l'architecture d'intérieur.

Le professeur développe également une approche historique et culturelle de la pratique du design et de la compréhension des techniques et technologies. Il (elle) est à l'avant-garde des techniques de production du mobilier. Il (elle) a une bonne connaissance du monde artisanal et industriel belge de fabrication de mobilier au sens large.

Une expérience pédagogique dans l'enseignement supérieur artistique est souhaitée.

DESCRIPTION DU POSTE

Le cours est un cours technique obligatoire dispensé aux étudiants de B1 et B2 de l'option Architecture d'intérieur. Il est en partie ex cathedra et différents dispositifs, ponctuels ou structurels, contribuent au caractère "actif" de la pédagogie. Il fait l'objet d'un syllabus; celui-ci n'a cependant pas vocation à se substituer au suivi du cours par les étudiants et peut prendre une forme relativement éloignée du cours proprement dit : objectifs du cours, textes de référence, bibliographie, etc.

Le professeur participe activement au projet pédagogique et artistique de l'option et de l'école, et à son évolution. Il s'engage à faire preuve d'une disponibilité particulière aux missions connexes à l'enseignement : visibilité de l'atelier intra et extra muros, conception et production d'expositions, etc.

Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres options et cours artistiques. Il n'est pas non plus étranger à la formation générale dispensée aux étudiants ; le professeur favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités avec les autres cours techniques notamment (bois, métaux, polymères etc.).

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes), un portfolio et/ou tout autre support audio-visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE HEBDOMADAIRE DE PRÉSENCE A L'ÉCOLE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le professeur 1/12 consacre 1h par semaine à son enseignement (cours et activités pédagogiques), et ce pendant 40 semaines/an.

Le professeur consacre en outre un certain nombre d'heures à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heures total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2019.

Cependant, la présence à l'école du professeur nouvellement recruté est indispensable dès la préparation des épreuves d'admission – programmées du 26 au 31 août 2019.

CONSERVATION, RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART

Poste n° 19.4.5.26 : Professeur 1/12

Techniques et technologies : Technologie pratique des matériaux

La pratique professionnelle de la conservation/restauration du patrimoine culturel exige aujourd'hui une connaissance accrue et une compréhension détaillée des propriétés de nombreux matériaux différents, y compris de leurs propriétés physico-chimiques. En effet, des actes réalisés quotidiennement lors d'une intervention de restauration comme le fixage, la consolidation ou l'application de(s) couche(s) de protection, nécessitent que le restaurateur puisse faire un choix éclairé parmi les matériaux à sa disposition et connaître leur mode d'application. De ce fait, il est impératif de former de nouvelles générations de restaurateurs capables d'intégrer ces connaissances afin d'assurer une restauration optimale des œuvres qui leurs sont confiées.

PROFIL

Le professeur de Technologie pratique des matériaux doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Détenir un diplôme supérieur de chimie ou physique (minimum deuxième cycle universitaire ou équivalent) avec une spécialisation en sciences des matériaux.
- Faire preuve d'expérience active dans la recherche scientifique et sa gestion.
- Faire preuve d'expérience active dans les domaines suivants : techniques d'élaboration des œuvres d'art ; méthodologies de restauration ; déontologie de la restauration ; matériaux de restauration.
- Avoir de l'expérience pédagogique, de préférence dans le domaine des sciences appliquées à la restauration d'œuvres d'art.
- Avoir la capacité d'expliquer des problèmes complexes d'une manière simple et didactique.
- Faire preuve d'esprit d'initiative et avoir une aptitude à travailler en équipe.

MISSION PEDAGOGIQUE

La mission pédagogique du professeur de Technologie pratique des matériaux est centrée sur l'enseignement théorico-pratique des propriétés physicochimiques des matériaux de restauration ainsi que des processus, également physicochimiques, qui sont mis en œuvre lors de l'application de ces matériaux au cours d'un des actes de restauration suivants : fixage, consolidation, application d'une couche de protection.

L'enseignement théorique se fera via des cours ex-catedra qui devront être accompagnés par une série de travaux pratiques (TPs) au sein du laboratoire de la section.

Ce cours sera le dernier de la série de cours de sciences et sciences appliquées à la restauration. Dès lors, il devra intégrer les connaissances acquises lors des cours dispensés les années antérieures (Chimie de Base ; Peinture ancienne, liants, vernis, solvants et Technologie des Polymères).

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le professeur désigné à une charge de 1/12 consacre 1h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

La désignation est effective à partir du 14/9/2019.

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : GENERALES
Poste n° 19.4.6.55, Conférencier 60/600

PROFIL ET MISSION

Le cours s'adresse aux étudiants de 1^e année, toutes options confondues. Il vise à développer l'esprit critique des étudiants et à les doter d'outils méthodologiques nécessaires à l'exercice de la pensée critique, de manière générale et de manière appliquée au champ de l'art et de la culture. Le cours traversera un certain nombre de repères théoriques de l'histoire de la pensée du 20^e siècle et comprendra également une certaine part de travail personnel appliqué de la part des étudiants.

La diversité des étudiants et de leurs pratiques implique à cet égard une proposition pédagogique originale, à la fois rigoureuse et ouverte.

Compte tenu du nombre d'étudiants concernés, le cours est dédoublé (un groupe au premier quadrimestre, un groupe au second). Le projet concerne donc un volume de cours de 2h par semaine pendant un quadrimestre.

Le professeur participe à la dynamique pédagogique générale de l'école et les échanges sont réguliers avec les autres professeurs chargés de la formation artistique et théorique des étudiants.

Critères de sélection :

- Expertise avérée dans le champ des sciences humaines et/ou sociales
- Diplôme universitaire en lien avec le champ concerné
- Expérience pédagogique appropriée
- Cohérence du projet avec le projet pédagogique et artistique de l'école

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'examiner le dossier des différents candidats.

Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis au Ministre par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2019
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2019
- Désignation : été 2019

Le dossier de candidature comprend un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du Décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le conférencier est désigné à une charge de 60/600, comprenant 2h de cours par semaine toute l'année (24 semaines) et l'organisation des évaluations, la présence à des réunions de coordination ainsi qu'aux jurys de délibération.